

## Okklusionsspray 75ml

### Coltène/Whaledent GmbH & Co. KG

Version Num: 1.1

Fiche de Données de Sécurité (Conforme à l'Annexe II de REACH (1907/2006) - Règlement 2020/878)

Date d'émission: **04/07/2022**

Date d'impression: **17/04/2025**

L.REACH.FRA.FR

## SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

<b>Nom du produit</b>	Okklusionsspray 75ml
<b>Nom Chimique</b>	N'est pas applicable
<b>Synonymes</b>	HANEL, Okklu-top rot REF 480 410, Okklu-top grün REF 480 411
<b>Nom d'expédition</b>	Aérosols inflammables; Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols, ininflammables, comburants; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur); Aérosols, non inflammables; Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique)
<b>Formule chimique</b>	N'est pas applicable
<b>Autres moyens d'identification</b>	UFI: V520-U010-X001-C6W1

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations identifiées pertinentes</b>	L'application se fait par un spray à partir d'un aérosol tenu à la main.
<b>Utilisations déconseillées</b>	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Nom commercial de l'entreprise</b>	<b>Coltène/Whaledent GmbH &amp; Co. KG</b>
<b>Adresse</b>	Raiffeisenstrasse 30 89129 Langenau Germany
<b>Téléphone</b>	+49 (7345) 805 0
<b>Fax</b>	+49 (7345) 805 201
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.coltene.com">www.coltene.com</a>
<b>Courriel</b>	msds@coltene.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

<b>Association / Organisation</b>	<b>French National Products and Composition Database (B.N.P.C.); French Poison and toxicovigilance Centre Network</b>	<b>CHEMWATCH REPONSE D'URGENCE (24/7)</b>
<b>Numéro(s) de téléphone d'urgence</b>	+33 3 83 85 21 92	+33 4 26 69 99 66 (ID#: 9-982975)
<b>Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence</b>	Pas Disponible	+61 3 9573 3188

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## Okklusionsspray 75ml

<b>Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications [1]</b>	H222+H229 - Aérosols, catégorie de danger 1
<b>Légende:</b>	1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Pictogramme(s) de danger</b>	
<b>Mention d'avertissement</b>	<b>Danger</b>

## Déclaration(s) sur les risques

<b>H222+H229</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut exploser s'il est chauffé
------------------	--

## Déclaration(s) supplémentaires

<b>EUH044</b>	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée
---------------	--

## Déclarations de Sécurité: Prévention

<b>P210</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>P211</b>	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
<b>P251</b>	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

## Déclarations de Sécurité: Réponse

N'est pas applicable

## Déclarations de Sécurité: Stockage

<b>P410+P412</b>	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
------------------	---

## Déclarations de Sécurité: Élimination

N'est pas applicable

Le matériel ne contient aucune substance de l'article 18 du CLP.

## 2.3. Autres dangers

Inhalation peut provoquer des dommages sur la santé\*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions\*.

Peut provoquer des gênes pour le système respiratoire\*.

Des expositions répétées causent des sécheresses de la peau et des craquelures\*.

Les vapeurs causent des vertiges et des somnolences\*.

\*PREUVES LIMITEES

<b>isobutane</b>	Figurant dans le règlement Europe (CE) n ° 1907/2006 - Annexe XVII - (Des restrictions sont applicables)
------------------	--

## SECTION 3 Composition/informations sur les composants

## 3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

## 3.2.Mélanges

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
1. 75-28-5. 2.200-857-2	50-100	<u>isobutane</u>	Gaz inflammables, catégorie de danger 1 A, Gaz sous pression (Gaz liquéfiés); H220,	SCL: Pas Disponible	Pas Disponible

## Okklusionsspray 75ml

1. N° CAS 2.N° EC 3.N° d'index 4.N° REACH	% [poids]	Nom	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP] et modifications	SCL / Facteur-M	Caractéristiques nanométrique particules
3.601-004-00-0 601-004-01-8 4.Pas Disponible			H280, EUH044 [1]	Facteur M aigu: N'est pas applicable  Facteur M chronique: N'est pas applicable	
<b>Légende:</b> 1. Classé par Chemwatch; 2. Classification tirée du règlement (UE) no 1272/2008 - Annexe VI; 3. Classement établi à partir de C & L; * EU IOELVs disponible; [e] Substance identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne					

## SECTION 4 Premiers secours

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Contact avec les yeux</b>	<p>Si les aérosols entrent en contact avec les yeux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Maintenir immédiatement les paupières ouvertes et rincer l'œil avec de l'eau fraîche.</li> <li>▶ S'assurer d'une irrigation complète de l'œil en conservant les paupières séparées et loin de l'œil et en soulevant la paupière haute ou basse de temps en temps.</li> <li>▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher une attention médicale.</li> <li>▶ La dépose de lentilles de contact après une blessure à l'œil ne devrait être réalisée que par du personnel entraîné.</li> </ul>
<b>Contact avec la peau</b>	<p>Si des poussières de solides ou des nuages d'aérosols se déposent sur la peau.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Laver abondamment la zone affectée avec de l'eau et du savon si disponible.</li> <li>▶ Retirer tous les solides adhérant avec une crème industrielle de nettoyage de la peau.</li> <li>▶ <b>NE PAS utiliser de solvants.</b></li> <li>▶ Rechercher un avis médical en cas d'irritation.</li> </ul>
<b>Inhalation</b>	<p>Si des aérosols, fumées ou produits de combustion sont inhalés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Amener à l'air frais.</li> <li>▶ Coucher le patient. Le conserver au chaud et au repos.</li> <li>▶ Les prothèses telles que fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, devraient être retirées si possible avant le début des premiers soins.</li> <li>▶ Si le souffle est court ou est arrêté, s'assurer que les voies respiratoires sont libérées et appliquer une réanimation, de préférence avec un appareil respiratoire autonome à pulmoccommande, un masque avec un sac à valve ou un masque de poche comme entraîné à. Réaliser un CPR si nécessaire.</li> <li>▶ Transporter à l'hôpital ou chez un docteur.</li> </ul>
<b>Ingestion</b>	<p>Non considérée comme une voie d'entrée normale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches afin d'éviter une aspiration possible du vomit.</li> </ul>

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

## SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

## 5.1. Moyens d'extinction

PETIT INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau, de produits chimiques secs, ou de CO2

GRAND INCENDIE :

- ▶ Pulvérisation d'eau ou brouillard.

## 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Incompatibilité au feu</b>	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter
-------------------------------	--

## 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Lutte Incendie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.</li> <li>▶ Porter un appareil de respiration avec des gants de protection.</li> <li>▶ Prévenir par tous les moyens disponibles, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>▶ Si sûr de le faire, éteindre tous les appareils électriques jusqu'à ce que le risque d'incendie par le feu a disparu.</li> <li>▶ Utiliser de l'eau fournie sous forme de sprays fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes.</li> <li>▶ <b>NE PAS approcher des cylindres suspectés être chauds.</b></li> <li>▶ Refroidir les cylindres exposés au feu avec un spray d'eau depuis un endroit protégé.</li> <li>▶ Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu.</li> <li>▶ L'équipement doit être décontaminé en profondeur après usage</li> </ul>
-----------------------	--

## Okklusionsspray 75ml

<b>Risque D'Incendie/Explosion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le liquide et la vapeur sont hautement inflammables.</li> <li>▶ Risque d'incendie important si exposé à la chaleur ou à une flamme.</li> <li>▶ La vapeur forme un mélange explosif avec l'air.</li> <li>▶ Risque d'explosion important, sous forme de vapeur, si exposé à une étincelle ou à une flamme.</li> <li>▶ La vapeur peut voyager sur à grande distance de sa source.</li> <li>▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition avec une rupture violente des containers.</li> <li>▶ Les cannettes d'aérosols peuvent exploser si exposées à une flamme nue.</li> <li>▶ En se rompant, les containers peuvent s'envoler et éparpiller les produits enflammés.</li> <li>▶ Les risques ne se limitent pas aux effets de la pression.</li> <li>▶ Peut émettre des fumées acides, toxiques et corrosives.</li> <li>▶ En brûlant, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO).</li> </ul> <p>Les produits de combustion comprennent: le monoxyde de carbone (CO) Combustible : brûlera si allumé. , dioxyde de carbone (CO2), d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.</p> <p><b>Contient une substance à bas point d'ébullition:</b> les containers fermés peuvent se rompre en raison de l'augmentation de pression dans des conditions d'incendie.</p>
--	--

**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Voir l'article 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Voir section 12

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Eclaboussures Mineures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nettoyez tout de suite tous les écoulements.</li> <li>▶ Evitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.</li> <li>▶ Mettez des vêtements, des gants et des lunettes de protection</li> <li>▶ Éliminez toutes les éventuelles sources d'incendie et augmentez l'aération</li> <li>▶ Essuyez.</li> <li>▶ Si n'y a aucun risque, les boîtes abîmées doivent être mises dans un conteneur dehors, loin des sources d'incendie, jusqu'à ce que la pression ait diminué.</li> <li>▶ Les boîtes non endommagées doivent être rassemblées et rangées dans un lieu sûr.</li> </ul>
<b>Eclaboussures Majeures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vider la zone de son personnel non-protégé et se déplacer contre le vent.</li> <li>▶ Alerter les Autorités d'Urgences et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.</li> <li>▶ Peut être violemment ou explosivement réactif.</li> <li>▶ Porter une protection complète du corps avec un appareil respirateur.</li> <li>▶ Prévenir par tous les moyens les éclaboussures de pénétrer dans les drains et les voies d'eau.</li> <li>▶ Envisager une évacuation.</li> <li>▶ Fermer toutes les sources possibles d'allumage et augmenter la ventilation.</li> <li>▶ Ne pas fumer et aucune lumière à nu dans la zone.</li> <li>▶ Faire preuve d'une attention extrême pour prévenir toute réaction violente.</li> <li>▶ Stopper les fuites si il est sûr de le faire.</li> <li>▶ Un spray d'eau ou de fumée peut être utilisé pour disperser la vapeur.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans un espace confiné dans lequel du gaz a pu s'accumuler.</b></li> <li>▶ Conserver le lieu vide jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé.</li> <li>▶ NE PAS exercer de pression excessive sur la valve de pression; NE PAS essayer de faire marcher la valve si elle est endommagée.</li> </ul>

**6.4. Référence à d'autres sections**

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

**SECTION 7 Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Manipulation Sure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Eviter tout contact personnel, incluant une inhalation.</li> <li>▶ Porter un vêtement de protection si un risque d'exposition apparaît.</li> <li>▶ Utiliser une zone bien ventilée.</li> <li>▶ Prévenir une concentration dans les creux et puits.</li> <li>▶ <b>NE PAS entrer dans mes espaces confinés jusqu'à ce que l'atmosphère ai été vérifiée.</b></li> <li>▶ Eviter de fumer, les lumières à nu, ou les sources d'allumages.</li> <li>▶ Eviter un contact avec des produits incompatibles.</li> <li>▶ Durant la manipulation, <b>NE PAS manger, boire ni fumer.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.</b></li> <li>▶ <b>NE PAS diriger le spray directement sur les humains, la nourriture ou les ustensiles de cuisine.</b></li> <li>▶ Eviter les dommages physiques aux containers.</li> <li>▶ Toujours se laver les mains avec du savon et de l'eau après une manipulation.</li> <li>▶ Les vêtements de travail doivent être blanchis séparément.</li> <li>▶ Suivre les procédures de travail adéquates.</li> <li>▶ Suivre les recommandations de manipulation et de stockage du fabricant.</li> </ul>
--------------------------	--

## Okklusionsspray 75ml

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'atmosphère doit être régulièrement contrôlée en fonction des standards d'exposition établis afin de maintenir des conditions de travail sûres.</li> </ul>
<b>Protection anti- Feu et explosion</b>	Voir Section 5
<b>Autres Données</b>	<p>Conservé au sec pour éviter une corrosion des cannettes. Une corrosion peut conduire à une perforation des containers et la pression interne peut éjecter le contenu hors de la cannette.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Stockez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage de liquides inflammables.</li> <li>▶ <b>NE stockez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler.</b></li> <li>▶ Evitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors du stockage.</li> <li>▶ Maintenez les récipients bien scellés.</li> <li>▶ Stockez-le loin de matériels incompatibles dans un endroit frais, sec et aéré.</li> <li>▶ Protégez les récipients des dégâts matériels et vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite.</li> <li>▶ Respectez les conseils de stockage du fabricant.</li> </ul>

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Container adapté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Aérosol dispenser.</li> <li>▶ Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés.</li> </ul>
<b>Incompatibilité de Stockage</b>	Eviter une réaction avec des agents oxydants.
<b>Catégories de danger conformément au règlement (CE) no 2012/18/EU (Seveso III)</b>	P3b : Aérosols inflammables
<b>Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application</b>	P3b Exigences de niveau inférieur/supérieur : 5 000 (net) / 50 000 (net)

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

## SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

Composant	DNELs L'exposition des travailleurs de modèle	PNECs compartiment
Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

\* Les valeurs pour la population générale

## Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

## DONNEES SUR LES INGREDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	pic	Notes
Pas Disponible						

N'est pas applicable

Composant	IDLH originale	IDLH révisé
isobutane	Pas Disponible	Pas Disponible

## DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

## 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>8.2.1. Contrôles techniques appropriés</b>	<p>Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA. Un ajustement correct est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et les lieux de stockage fermés.</p> <p>Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possède des vitesses "d'échappement" différentes, qui à leurs tours, déterminent les "vitesses de capture" de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.</p> <table border="1"> <tr> <td>Type de contaminant :</td> <td>Vitesse de l'air :</td> </tr> <tr> <td>aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)</td> <td>0.5-1 m/s</td> </tr> <tr> <td>Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)</td> <td>1-2,5 m/s (200-500 f/min)</td> </tr> </table> <p>Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:</p> <table border="1"> <tr> <td>Minimum de l'intervalle</td> <td>Maximum de l'intervalle</td> </tr> </table>	Type de contaminant :	Vitesse de l'air :	aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s	Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)	Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
Type de contaminant :	Vitesse de l'air :								
aérosols (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0.5-1 m/s								
Spray direct, spray de peinture dans des cabines peu profondes, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 f/min)								
Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle								

## Okklusionsspray 75ml

	<p>1: Courants d air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce</p> <p>2: Contaminants à faible vélocité ou à valeur de nuisance uniquement</p> <p>3: Intermittent, faible production</p> <p>4: Large hotte ou masse d air importante en mouvement</p> <p>1: Perturbation des courants d air de la pièce</p> <p>2: Contaminants à forte toxicité</p> <p>3: Forte production, utilisation importante</p> <p>4: Petite hotte – contrôle local uniquement.</p> <p>Une théorie simple montre que la vélocité de l air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l ouverture d un simple conduit d extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d extraction (dans les cas simples). La vitesse de l air au point d extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l air au niveau des pales d extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d extraction. D autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l appareil d extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d extraction sont installés ou en usage.</p>
8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux/du visage.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de protection.</li> <li>▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales.</li> <li>▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]</li> <li>▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].</li> <li>▶ Lunettes de sécurité avec protections latérales</li> <li>▶ Lunettes chimiques. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]</li> <li>▶ Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier; les lentilles de contact souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit, décrivant le port de lentilles ou les restrictions d'utilisation, doit être créé pour chaque lieu de travail ou tâche. Cela devrait inclure un examen de l'absorption et de l'adsorption de la lentille pour la classe de produits chimiques utilisés et un compte rendu de l'expérience des blessures. Le personnel médical et les secouristes devraient être formés à leur élimination et un équipement approprié devrait être facilement disponible. En cas d'exposition à des produits chimiques, commencer immédiatement l'irrigation des yeux et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation des yeux - les lentilles ne doivent être retirées dans un environnement propre qu'après que les travailleurs se sont soigneusement lavés les mains. [Bulletin de renseignement actuel CDC NIOSH 59].</li> <li>▶ Lunettes contre les gaz à ajustage précis.</li> </ul> <p>Pas d'équipement particulier pour une faible exposition i.e. durant la manipulation de petites quantités.</p> <p><b>SINON:</b> Pour des expositions potentiellement modérées ou importantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lunettes de sécurité avec protection latérales.</li> <li>▶ <b>REMARQUE:</b> Les lentilles de contact présentent un risque particulier ; les lentilles souples peuvent absorber les irritants et <b>TOUTES</b> les lentilles les concentrent.</li> </ul>
Protection de la peau	Voir protection Main ci-dessous
Protection des mains / pieds	<p>Porter des gants de protection généraux, eg., gants en caoutchouc légers.</p> <p>Pas d'équipement particulier pour la manipulation de faibles quantités.</p> <p><b>SINON:</b></p> <p>Pour des expositions potentiellement modérées:</p> <p>Porter des gants de protection standard, e.g. gants légers en plastique.</p> <p>Pour des expositions potentiellement importantes:</p> <p>Porter des gants de protection chimique, eg. PVC et protège-chaussures de sécurité.</p>
Protection corporelle	Voir Autre protection ci-dessous
Autres protections	<p>Les vêtements isolés de la terre et portés par les opérateurs peuvent développer des charges statiques bien supérieures (jusqu'à 100 fois) à l'énergie d'allumage minimum pour de divers mélanges gaz-air inflammables. Ceci demeure vrai pour une large plage de matériaux de vêtements, y compris le coton. Eviter les niveaux de charge dangereux en vous assurant de la faible résistivité du matériau de surface le plus externe. BREITHERICK: Handbook of Reactive Chemical Hazards.</p> <p>Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.</p> <p><b>SINON:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Protections.</li> <li>▶ Crème nettoyante.</li> <li>▶ Unité de nettoyage pour les yeux.</li> <li>▶ N'appliquez pas sur des surfaces chaudes.</li> </ul>

## Protection respiratoire

Filtere de type AX de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

le choix du type et de la classe du respirateur dépendra du niveau du contaminant de la zone respirable et de la nature chimique du contaminant. Les facteurs de protection (définie comme étant le ratio entre le contaminant à l'extérieur et à l'intérieur du masque) peut également être important.

Niveau de la zone respirable ppm (volume)	Facteur de protection maximum	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral
---	-------------------------------	--------------------------	----------------------

## Okklusionsspray 75ml

1000	10	AX-AUS	-
1000	50	-	AX-AUS
5000	50	Conduit d'air *	-
5000	100	-	AX-2
10000	100	-	AX-3
	100+		Conduit d'air**

\* - Débit continu \*\* - Débit continu ou demande à pression positive

Généralement non applicable.

Le choix de la Classe et du Type de respirateur dépendra du niveau du contaminant et de la nature chimique du contaminant. Les Facteurs de protection (définis comme le ratios de contaminant à l'intérieur et à l'extérieur du masque) peuvent également se révéler importants.

Niveau dans la zone de respiration en ppm (vol.)	Facteur de protection maximum	Respirateur semi-complet	Respirateur complet
1000	10	AX-AUS	-
1000	50	-	AX-AUS
5000	50	Adduction d'air *	-
5000	100	-	AX-2
10000	100	-	Adduction d'air **

\* - Flux continu \*\* - Flux continu ou pression positive.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 12

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Empaqueté comme liquide sous pression et conservé liquide uniquement sous pression. Une libération soudaine de la pression ou une fuite peuvent engendrer une vaporisation rapide avec la génération d'un volume important de gaz explosif / hautement inflammable.		
État Physique	Gaz Comprimé	Densité relative (l'eau = 1)	0.6
Odeur	Pas Disponible	Coefficient de partition n-octanol / eau	Pas Disponible
Seuil pour les odeurs	Pas Disponible	Température d'auto-allumage (°C)	Pas Disponible
pH (comme fourni)	Pas Disponible	Température de décomposition	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (° C)	-159.4	Viscosité (cSt)	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	-44	Poids Moléculaire (g/mol)	Pas Disponible
Point d'éclair (°C)	460	goût	Pas Disponible
Taux d'évaporation	Pas Disponible	Propriétés explosives	Pas Disponible
Inflammabilité	Hautement inflammable.	Propriétés oxydantes	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	8.5	La tension de surface (dyn/cm or mN/m)	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.8	Composé volatil (%vol)	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	300.00	Groupe du Gaz	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	pH en solution (1%)	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Pas Disponible	Composés organiques volatils g/L	Pas Disponible
Chaleur de Combustion (kJ/g)	Pas Disponible	Distance d'Allumage (cm)	Pas Disponible
Hauteur de la Flamme (cm)	Pas Disponible	Durée de la Flamme (s)	Pas Disponible
Temps d'Ignition Équivalent en Espace Clos (s/m3)	Pas Disponible	Densité de Déflagration d'Ignition en Espace Clos (g/m3)	Pas Disponible
nanométrique Solubilité	Pas Disponible	Caractéristiques nanométrique particules	Pas Disponible
La taille des particules	Pas Disponible		

## Okklusionsspray 75ml

## 9.2. Autres informations

Pas Disponible

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Voir section 7.2
10.2. Stabilité chimique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Températures élevées.</li> <li>▶ Présence d'une flamme nue.</li> <li>▶ Le produit est considéré comme stable.</li> <li>▶ Une polymérisation à risque ne se produira pas.</li> </ul>
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section 7.2
10.4. Conditions à éviter	Voir section 7.2
10.5. Matières incompatibles	Voir section 7.2
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir section 5.3

## SECTION 11 Informations toxicologiques

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a) toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
c) Lésions oculaires graves / irritation	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénéité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT - exposition unique	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
i) STOT - exposition répétée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
j) risque d'aspiration	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalé	<p>Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle. Inhaler des fortes concentrations d'hydrocarbures mélangés peut provoquer des narcoses, avec des nausées, des vomissements et des sensations ébriées. Les hydrocarbures de molécules de faibles poids (C2-C12) peuvent irriter les muqueuses et provoquer des incoordinations, des nausées, des vertiges, des confusions, des maux de tête, une perte de l'appétit, des somnolences, des tremblements et des stupeurs. Des expositions massives peuvent conduire à une dépression importante du système nerveux central, un coma profond et la mort. Des convulsions peuvent apparaître du à l'irritation du cerveau et/ou au manque d'oxygène. Des cicatrices permanentes peuvent apparaître, avec des mouvements épileptiques et des saignements du cerveau apparaissant plusieurs mois après l'exposition. Les effets sur le système respiratoire incluent une inflammation des poumons avec des œdèmes et des saignements. Les composés les plus légers causent principalement des dommages nerveux et aux reins, les paraffines les plus lourdes et les oléfines sont particulièrement irritants pour le système respiratoire. Les alcènes en forte concentration produisent des œdèmes pulmonaires. Les paraffines liquides peuvent produire une perte de sensation et des actions dépressives conduisant à des faiblesses, des somnolences, une respiration lente et courte, des inconsciences, des convulsions, et la mort. Les paraffines C5-7 peuvent également produire de nombreux dommages nerveux. Les hydrocarbures aromatiques s'accumulent dans les tissus riches en lipides (particulièrement le cerveau, la moelle épinière et les nerfs périphériques) et peuvent produire des déficiences fonctionnelles manifestées par des symptômes non-spécifiques tels que nausée, fatigue, vertige ; les expositions importantes peuvent produire des états d'ivresse et des pertes de conscience. Beaucoup d'hydrocarbures de pétrole peuvent sensibiliser le cœur et peuvent causer des fibrillations ventriculaires, conduisant à la mort.</p> <p><b>ATTENTION: Une mauvaise utilisation intentionnelle par concentration/inhalation des contenus peut être mortelle.</b></p> <p>L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central avec maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination. Le produit est fortement volatil et peut rapidement créer une atmosphère surchargée dans les espaces confinés ou non-ventilés. La vapeur est plus lourde que l'air et peut déplacer et remplacer l'air dans la zone de respiration, agissant comme un simple asphyxiant. Ceci peut survenir avec peut de signes d'alerte d'une surexposition.</p> <p>L'utilisation d'une quantité de produit dans un espace confiné ou non-ventilé peut engendrer une augmentation de l'exposition et développer une atmosphère irritante.</p> <p>Avant de commencer, envisager un contrôle de l'exposition par une ventilation mécanique.</p>
Ingestion	Pas normalement un risque du à la forme physique du produit.

## Okklusionsspray 75ml

<b>Contact avec la peau</b>	Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels. Une vapeur en spray peut produire un désagrément. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit.
<b>Yeux</b>	Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des larmes ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent). Pas considéré à risque en raison de la volatilité extrême du gaz.
<b>Chronique</b>	Une exposition à long terme au produit n est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n importe quelle voie devrait être minimisée. La principale source d exposition au gaz sur le lieu de travail est l inhalation.

<b>Okklusionsspray 75ml</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>isobutane</b>	<b>TOXICITÉ</b>	<b>IRRITATION</b>
	Inhalation(Rat) LC50; >13023 ppm4h <sup>[1]</sup>	Peau: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup> Yeux: aucun effet nocif observé (non irritant) <sup>[1]</sup>

**Légende:** 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

<b>toxicité aiguë</b>	✗	<b>Cancérogénicité</b>	✗
<b>Irritation / corrosion</b>	✗	<b>reproducteur</b>	✗
<b>Lésions oculaires graves / irritation</b>	✗	<b>STOT - exposition unique</b>	✗
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	✗	<b>STOT - exposition répétée</b>	✗
<b>Mutagénéité</b>	✗	<b>risque d'aspiration</b>	✗

**Légende:** ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification  
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

### 11.2.2. Autres informations

Voir La Section 11.1

## SECTION 12 Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Okklusionsspray 75ml</b>	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible
<b>isobutane</b>	<b>ENDPOINT</b>	<b>Durée de l'essai (heures)</b>	<b>espèce</b>	<b>Valeur</b>	<b>source</b>
	EC50(ECx)	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	EC50	96h	Les algues ou d'autres plantes aquatiques	7.71mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	24.11mg/l	2
<b>Légende:</b>	Extrait de 1. Données de toxicité de IUCLID 2. Substances enregistrées par ECHA en Europe - informations ecotoxicologiques - Toxicité aquatique 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des Etats-Unis- Données de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) - Données de bioconcentration				

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

## Okklusionsspray 75ml

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: l'air
isobutane	HAUT	HAUT

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
isobutane	BAS (BCF = 1.97)

## 12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
isobutane	BAS (Log KOC = 35.04)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

	P	B	T
Des données disponibles	non disponible	non disponible	non disponible
PBT	✘	✘	✘
vPvB	✘	✘	✘
Critères PBT remplis?	non		
vPvB	non		

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune preuve de propriétés perturbatrices endocriniennes n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## 12.7. Autres effets néfastes

Aucune preuve de propriétés d'épuisement de l'ozone n'a été trouvée dans la littérature actuelle.

## SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Consulter l'autorité locale de traitement des déchets pour un traitement.</li> <li>▶ Vider le contenu des bombes d'aérosols endommagés dans un site approuvé.</li> <li>▶ Permettre à de petites quantités de s'évaporer.</li> <li>▶ <b>NE PAS incinérer ou percer les bombes d'aérosols.</b></li> </ul>
Options de traitement des déchets	Pas Disponible
Options d'élimination par les égouts	Pas Disponible

## SECTION 14 Informations relatives au transport

## Etiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

## Transport par terre (ADR-RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols inflammables; Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols, ininflammables, comburants; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe

## Okklusionsspray 75ml

	d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur); Aérosols, non inflammables; Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	classe	2.1
	Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler)	N'est pas applicable
	Code de classification	5F
	Etiquette de danger	2.1
	Dispositions particulières	190 327 344 625
	quantité limitée	1 L
	Catégorie de transport	2
	Code tunnel de restriction	D

## Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols inflammables; Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique); Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols, ininflammables, comburants; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur); Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols, non inflammables	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe ICAO/IATA	2.1
	ICAO / IATA Danger subsidiaire	N'est pas applicable
	Code ERG	10L
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières	A145 A167 A802; A1 A145 A167 A802
	Instructions d'emballage pour cargo uniquement	203
	Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement	150 kg
	Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers	203; Forbidden
	Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	75 kg; Forbidden
	Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison	Y203; Forbidden
	Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet	30 kg G; Forbidden

## Transport maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols, ininflammables, comburants; Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables; Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique); Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols, non inflammables; Aérosols, ininflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur); Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des	

## Okklusionsspray 75ml

	substances de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Classe IMDG	2.1
	IMDG Danger subsidiaire	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5 Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS	F-D , S-U
	Dispositions particulières	63 190 277 327 344 381 959
	Quantités limitées	1000 ml

## Le transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU	1950	
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aérosols inflammables; Aérosols, non inflammables; Aérosols inflammables contenant des gaz toxiques; Aérosols inflammables contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols inflammables contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols, ininflammables, comburants; Aérosols, non inflammables, contenant des gaz toxiques; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III et des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des matières de la division 6.1, groupe d'emballage III; Aérosols, ininflammables, contenant des substances de la division 6.1, groupe d'emballage II; Aérosols, non inflammables, contenant des matières de la classe 8, groupe d'emballage III; Aérosols, non inflammables, contenant des substances de la classe 8, groupe d'emballage II; Aérosols non inflammables (dispositifs à gaz lacrymogène); Aérosols non inflammables (contenant des produits biologiques ou une préparation médicamenteuse qui sera détériorée par un test thermique); Aérosols inflammables (liquide de démarrage du moteur)	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	N'est pas applicable
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification	5F
	Dispositions particulières	190; 327; 344; 625
	Quantités Limitées	1 L
	Équipement requis	PP, EX, A
	Feu cônes nombre	1

## 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

## 14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

N'est pas applicable

## 14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et MARPOL Code IMSBC

Nom du produit	Grouper
isobutane	Pas Disponible

## 14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
isobutane	Pas Disponible

## SECTION 15 Informations réglementaires

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

isobutane Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Europe Inventaire douanier européen des substances chimiques

Inventaire européen CE

L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la Classification, à l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Projet d'empreinte chimique - Liste des produits chimiques préoccupants

## Okklusionsspray 75ml

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 de l'UE - Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et articles dangereux

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 1) Cancérogènes : Catégorie 1 A

Règlement UE REACH (CE) n° 1907/2006 - Annexe XVII (Appendice 4) Mutagènes sur les cellules germinales : Catégorie 1 B

Union européenne - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)

## Informations Réglementaires Supplémentaires

N'est pas applicable

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la législation européenne suivante et de ses adaptations - dans la mesure applicable - : les directives 98/24 / CE, - 92/85 / CEE, - 94/33 / CE, - 2008/98 / CE, - 2010/75 / UE; Règlement (UE) 2020/878; Règlement (CE) n° 1272/2008 mis à jour par ATPs.

## Informations Selon 2012/18 / UE (SEVESO III):

Seveso Catégorie	P3b
------------------	-----

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

## État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (isobutane)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
É.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme 'Actives' dans l'inventaire TSCA
Taiwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
<b>Légende:</b>	<i>Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.</i>

## SECTION 16 Autres informations

date de révision	04/07/2022
date initiale	14/02/2022

## Codes pleine de risques de texte et de danger

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

## autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

## Définitions et abréviations

- PC - TWA: Concentration admissible - Moyenne pondérée dans le temps
- PC - STEL: Concentration admissible - Limite d'exposition à court terme

**Okklusionsspray 75ml**

- IARC: Centre international de recherche sur le cancer
  - ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
  - STEL: Limite d'exposition à court terme
  - TEEL: Limite d'exposition d'urgence temporaire,
  - IDLH: Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé
  - ES: Norme d'exposition
  - OSF: Facteur de sécurité contre les odeurs
  - NOAEL: Niveau sans effet indésirable observé
  - LOAEL: Niveau le plus bas d'effets indésirables observés
  - TLV: valeur limite du seuil
  - LOD: Limite de détection
  - OTV: Valeur seuil de l'odeur
  - BCF: Facteurs de bioconcentration
  - BEI: Indice d'exposition biologique
  - DNEL: Niveau sans effet dérivé
  - PNEC: Concentration prédite sans effet
  - MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
  - IMSBC: Code maritime international des cargaisons solides en vrac
  - IGC: Code international des navires transportant des gaz liquéfiés
  - IBC: Code international des produits chimiques en vrac
- 
- AIIC: Inventaire australien des produits chimiques industriels
  - DSL: Liste des substances domestiques
  - NDSL: Liste des substances non domestiques
  - IECSC: Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
  - EINECS: Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes
  - ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées
  - NLP: Non plus des polymères
  - ENCS: Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles
  - KECl: Inventaire coréen des produits chimiques existants
  - NZIoC: Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle-Zélande
  - PICCS: Inventaire philippin des produits et substances chimiques
  - TSCA: loi sur le contrôle des substances toxiques
  - TCSI: Inventaire des substances chimiques de Taïwan
  - INSQ: Inventaire national des substances chimiques
  - NCI: Inventaire national des produits chimiques
  - FBEPH: Registre russe des substances chimiques et biologiques potentiellement dangereuses

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.